

Déclaration liminaire du SNES-FSU à la CAPA des CERTIFIES, lundi 12 mai 2014

Monsieur le Recteur,

Les mesures gouvernementales annoncées ces derniers jours, qui se traduisent par un cadeau de 50 milliards au patronat sans véritable contrepartie, sont inacceptables. Dans le même temps, ce même gouvernement annonce la poursuite du gel des salaires commencée en 2010 et n'augmente pas les pensions les plus modestes. Pour protester contre ces mesures que nous jugeons injustes, la FSU ainsi que d'autres organisations syndicales appellent à des manifestations et à la grève le jeudi 15 mai. Pour information, Messieurs Haullet et Bohn lors de la dernière audience que nous avons obtenue avaient accepté notre demande de ne pas siéger au GT du 15 mai or celui-ci est maintenu.

Par ailleurs, à deux mois de la fin de l'année scolaire, la préparation de la rentrée 2014 nous semble déjà bien mal engagée.

Par ses actions, le SNES alerte le nouveau ministre sur deux axes pour nous essentiels :

-les conditions de travail, d'emplois et de rémunération sont aujourd'hui si dégradées que l'absence de toute perspective positive dans ces domaines devient insupportable. Les créations de postes permettront (seulement) de maintenir des taux d'encadrement identiques à ceux de cette présente année scolaire alors qu'à la rentrée 2015, les effectifs élèves augmenteront de 330 élèves. Par ailleurs, les créations de postes définitifs en établissement demeurent très insuffisantes eu égard aux besoins réels.

- les tensions, voire les conflits dans les établissements, sont malheureusement en constante augmentation, en témoignent les nombreux retours que nous avons sur le terrain de la part de nos collègues. Les personnels sont exaspérés par les difficultés croissantes qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur mission ; ils sont inquiets face aux évolutions de leurs métiers et l'autoritarisme qui perdure à bien des endroits.

En ce qui concerne l'objet de la CAPA d'aujourd'hui :

1°) les congés de formation : la formation continue des enseignants a été mise à mal ces dernières années et cela n'a fait que perdurer malgré des promesses qui n'ont jamais été tenues à ce jour. Il est clair que les moyens alloués ne permettent pas de satisfaire tous les collègues demandeurs. (16 congés accordés pour 107 demandes, soit 15 % seulement de satisfaits). Nous regrettons que l'octroi de ce congé dépende de la possibilité du remplacement du demandeur car cette pratique consiste à faire payer à ce dernier le manque de moyens déployés par l'administration. Nous continuons de réclamer des recrutements supplémentaires pour permettre la création de postes de TZR en nombre suffisant car les difficultés pour assurer tous les remplacements se confirment malheureusement année après année. (Par exemple, un collègue d'espagnol n'a pas droit à un congé formation malgré cinq demandes consécutives ou un collègue de SES, malgré quatre demandes, ne l'obtient toujours pas, aucun congé n'étant accordé dans cette discipline). Nous demandons donc une augmentation du nombre de congés ainsi qu'un traitement qui ne soit pas discriminatoire entre les disciplines.

2°) Postes adaptés et allègements de service

Comme les années précédentes, nous demandons que le contingent des postes alloués à l'Académie de Dijon soit augmenté ; il est inadmissible que la situation des collègues en situation de handicap ou d'inaptitude souffre de choix budgétaires restreints. Pour les postes adaptés, sur 34 demandes, seuls 11 ont été accordés et 9 collègues sont en attente. Pour les allègements de service, 50 ont été octroyés sur 88 demandes, l'équivalent de 11 postes au lieu de 14 l'année passée sont utilisés. Tous nos collègues ont le droit d'exercer un travail. Or, nous constatons que certains collègues ayant la RQTH ne se voient pas proposer de postes adaptés. Nous sommes surpris et choqués de voir que certains collègues qui avaient les dernières années un allègement de service, se le voient refuser cette année. Que vont-ils devenir ? Que va leur proposer l'administration ? Condamne-t-on ces collègues à prendre des CLM fractionnés ? Leur situation est en contradiction totale avec l'esprit de la loi de 2005.

3°) Hors-classe

Nous constatons que vous avez pris en compte en partie la situation des personnels au 11^e échelon, répondant ainsi à nos demandes répétées. Mais nous demandons que la situation des collègues que nous avons repérés au 11^{ème} échelon et qui ne sont pas promus soient examinée au cours de cette CAPA, soit 28 collègues cette année.

212 collègues sont proposés. Pourquoi certains d'entre eux, au 10^e échelon, qui entraînent dans le classement au barème ne sont-ils pas promus ? Nous souhaitons, après la promotion de tous les 11^{ème}, que le barème soit respecté.

Des collègues avec deux avis très favorables (au 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} échelon) bénéficient d'un avis exceptionnel du recteur alors que d'autres, avec les mêmes avis, n'ont qu'un avis remarquable. Sur quel critère le choix s'est-il effectué ?

Nous constatons encore que tous les chefs d'établissement n'utilisent pas leur contingent d'avis « Très Favorable », même pour des collègues du 10^{ème} ou 11^{ème} échelon.

Il existe même des établissements où aucun avis TF n'a été donné : Collège Adam Billaut Nevers, collège de Guérisny ; ou alors avec de très faibles pourcentages comme au collège de Saint Valérien, au Collège de Semur en Auxois ou au collège Pasteur de Macon où un seul avis très favorable a été donné.

En ce qui concerne les avis des IPR, nous constatons que les collègues de certaines disciplines sont défavorisés par rapport à d'autres : seulement 10% d'avis très favorables en technologie, 13% en lettres classiques et 14% en ST2I où l'on retrouve le plus d'avis réservés et défavorables.

Nous dénonçons les conséquences d'un changement à la hussarde de la réforme des STI2D qui pénalisent fortement les collègues non accompagnés par l'institution. Nous remarquons dans le tableau de promotion à la hors classe que bon nombre de ces collègues sont sanctionnés.

Nous nous félicitons du correctif porté aux notes pédagogiques pour les collègues en absence d'inspection, il faut que la même opération soit effectuée lors de l'avancement d'échelon.

4°) Notation administrative

Sur l'aspect technique de cette notation, nous constatons cette année encore peu d'erreurs sur l'augmentation par 10^e ou ½ point bien que certains chefs d'établissement continuent à ne pas appliquer la note de service.

On constate 15 contestations de leur note. Les collègues n'osent-ils plus contester ou cela marque-t-il une évolution positive chez les chefs d'établissement ? Malgré tout, des TZR souffrent toujours du manque de coordination entre les chefs d'établissement au moment de leur évaluation.